



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 19 mai 2025*

**DELIBERATION N°2025-025**

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250519-DELIB2025\_025-DE



L'an 2025, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Nathalie GOIX pouvoir à Prazeres RIBEIRO, Christian BERTHIER pouvoir à Aldo CARBONARI, Annie PONTHEUX pouvoir à Stéphane COUDERT, Kévin PORTIER pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2025**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24/03/2025. Il est approuvé à l'unanimité (1 abstention : Bénédicte GUILLAUMIN).

---

**DELIBERATION N°2025-025 : Modification du tableau des effectifs suite avancement de grade rédacteur Ppal de 1ère classe et adjoint technique Ppal de 2ème classe**

Christine AUDOUARD, Rapporteure

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social Territorial,

**VU** les avancements de grade des agents communaux ;

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 avril 2025 ;

**EXPOSE** au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour l'adapter aux besoins de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 ;

**PROPOSE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression du grade de rédacteur Ppal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création du grade de rédacteur Ppal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression du grade d'adjoint technique
- Création du grade d'adjoint technique Ppal de 2<sup>ème</sup> classe

Le tableau des effectifs modifié est annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 18**

Affiché le : 23/05/2025

Reçu en préfecture le : 22/05/2025

Exécutoire le : 23/05/2025

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 22/05/2025

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

